

454 millions de dollars. En conséquence, la position du Canada vis-à-vis des pays d'outre-mer en matière de placements nets s'améliore tandis que sa dette nette envers les États-Unis augmente. Cependant, une partie de la contraction des réserves disponibles accompagne le rachat de valeurs canadiennes aux États-Unis et il faut tenir compte de la souscription d'or d'une valeur de 74 millions de dollars au Fonds monétaire international.

Placements britanniques et étrangers au Canada.—A la fin de 1946, le total des placements britanniques et étrangers au Canada est évalué à 7,193 millions. Les placements détenus au Royaume-Uni à cette époque ont une valeur comptable d'environ 1,688 millions; ce chiffre comprend les placements de Britanniques et certains placements détenus au Royaume-Uni par des mandataires au nom de personnes domiciliées en d'autres pays. La valeur comptable des placements détenus aux États-Unis à la même époque est de 5,152 millions. Bien qu'en général ce total indique une propriété américaine, il comprend un montant indéterminable de titres détenus aux États-Unis par des mandataires pour le compte de personnes domiciliées en d'autres pays. Ce qui reste des capitaux étrangers placés au Canada, 353 millions, provient d'autres pays d'outre-mer. Les placements totaux de ces autres pays au Canada comprennent donc le montant de 353 millions plus des montants indéterminables compris dans les totaux britanniques et américains indiqués ci-dessus.

A la fin de 1946, les capitaux étrangers au Canada forment une proportion plus faible de l'avoir en obligations canadiennes qu'au début de la dernière guerre. Environ 42 p. 100 des capitaux étrangers au Canada, comparativement à 56 p. 100 en 1939, sont représentés par des obligations. La baisse proportionnelle est même plus prononcée dans le cas des placements britanniques au Canada à cause du rapatriement officiel d'obligations du Dominion et des chemins de fer Nationaux du Canada. De même, le pourcentage de capitaux américains placés sous forme d'obligations diminue même si l'avoir réel en obligations aux États-Unis a augmenté durant cette période. La proportion du total des obligations canadiennes en cours détenues à l'étranger est beaucoup moins élevée en 1946 qu'en 1939 à cause de l'envergure du financement de guerre du gouvernement fédéral au moyen de la vente d'obligations au Canada. A la fin de 1939, les obligations canadiennes détenues aux États-Unis forment environ 21 p. 100 du total de près de 10 milliards d'obligations canadiennes en cours, tandis qu'à la fin de 1946 l'avoir américain s'élève à environ 11 p. 100 du montant de plus de 21 milliards d'obligations canadiennes en cours.

Malgré l'augmentation sensible de la valeur des placements étrangers dans des entreprises canadiennes depuis 1939, il y a eu aussi de vastes expansions qui ont été financées par du capital canadien. En 1939, la part des non-résidents dans les entreprises manufacturières canadiennes constitue 42 p. 100 environ de tous les capitaux immobilisés. Dans le domaine plus vaste de l'entreprise canadienne, qui comprend les mines, les établissements commerciaux et les chemins de fer et services d'utilité publique ainsi que les manufactures, à l'exclusion des placements agricoles et les biens-fonds non industriels en général, la part des non-résidents est quelque peu moins considérable, soit 38 p. 100 environ du capital estimatif employé. Pour la période d'après-guerre, il n'existe pas de statistique comparable sur le total des capitaux employés dans les entreprises canadiennes de toutes formes. Mais les données connues sur la plupart des placements dans l'industrie manufacturière indiquent que la part des non-résidents, qui était de 42 p. 100 en 1939, est quelque peu moins forte.